



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le braconnage des tortues marines à Mayotte durant le confinement

Question écrite n° 29115

Texte de la question

M. Jacques Marilossian alerte Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la hausse du braconnage des tortues marines dans le département de Mayotte, et ce depuis la mise en place du confinement. L'association mahoraise « Oulanga Na Nyamba » alerte les pouvoirs publics sur la reprise du braconnage des tortues marines sur les plages de Mayotte où elles viennent pondre leurs œufs. Selon l'association, depuis le 17 mars 2020 et l'instauration du confinement face au covid-19, vingt-huit tortues marines ont été braconnées pour leur viande, qui est vendue ainsi en toute illégalité. Cette hausse du braconnage serait due au confinement des agents chargés de la surveillance des plages. Les gardes du conseil départemental, les agents de la police de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB), ainsi que les associations protectrices de l'environnement ont été confinés, laissant les plages mahoraises sans surveillance. Les tortues marines font partie de la biodiversité située dans la zone économique exclusive (ZEE) française. La France se doit de mener une politique drastique de protection de cette biodiversité, qui constitue un bien commun de l'humanité. Le confinement ne doit donc pas se faire au détriment de la protection de la biodiversité. Il souhaite ainsi connaître les intentions du Gouvernement pour renforcer la surveillance des plages de pontes et la répression du braconnage des tortues marines à Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29115

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3232

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)